

**Rapport Annuel 2019**  
Fondation-Hôpital Foch





# SOMMAIRE

---

<b>Édito du Président de la Fondation</b>	<b>4</b>
<b>Propos du Président de l'Hôpital Foch</b>	<b>5</b>
<b>La Fondation / L'Hôpital Foch</b>	<b>6</b>
<b>Les missions clés de la Fondation</b>	<b>7</b>
<b>Gouvernance</b>	<b>9</b>
<b>Un engagement pour la médecine de demain</b>	<b>10</b>
<b>Faits marquants</b>	<b>11</b>
<b>Événements 2019</b>	<b>12</b>
<b>Le mot du Trésorier</b>	<b>15</b>
<b>Bilan</b>	<b>16</b>
<b>Compte de Résultat</b>	<b>18</b>
<b>Compte d'Emploi Annuel des Ressources</b>	<b>20</b>
<b>Zoom sur la politique des réserves</b>	<b>22</b>
<b>Lettre de certification des comptes</b>	<b>23</b>
<b>Ils nous soutiennent</b>	<b>26</b>

## ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION

Chers amis de la Fondation,

Nous nous souviendrons de cette année 2019, s'agissant des questions hospitalières, comme d'une année de débats et d'interrogations sur les adaptations à conduire dans ce domaine. La crise sanitaire intervenue début 2020 a montré que les établissements privés non lucratifs comme Foch s'étaient engagés pleinement dans la lutte contre le COVID 19, au côté des autres hôpitaux d'Ile de France.

Le « Ségur de la Santé » qui a suivi, ainsi qu'un avis du Conseil d'Etat, ont permis d'établir que leur place et leur rôle justifiaient pleinement le bénéfice de l'égalité de traitement au sein du service public hospitalier, revendiquée depuis de nombreuses années. Cette reconnaissance par les pouvoirs publics est une source de satisfaction, même si le statut d'Établissement Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) dont relève notre Hôpital demeure plus vulnérable.

Grâce à votre confiance et à la qualité des projets des équipes médicales, le niveau des ressources 2019 de la Fondation est supérieur à celui des années précédentes.

Grâce aux dons, au mécénat des entreprises comme les établissements Leclerc et aux legs qui nous ont été accordés, la Fondation a pu accompagner l'Hôpital dans la réalisation

de plusieurs investissements de pointe (scanner, bureautique en particulier), dans ses premières médicales et ses recherches (greffes, Volatolhom, programme sport/santé, etc.)

Elle a également participé avec l'Hôpital à l'élaboration d'un dossier immobilier visant à rationaliser l'implantation de ses locaux et à accueillir un opérateur de lits de moyen séjour dont le projet devrait être prochainement arrêté. Elle a également étudié avec l'entreprise Meeschaert l'opportunité de création d'un « fonds de partage » à l'intention des investisseurs.

Cette année a une nouvelle fois démontré que Foch, avec votre soutien et l'engagement de tous ses personnels, va de l'avant, entretient sa vocation de précurseur et son exigence d'humanité. La Fondation s'emploie à lui accorder son soutien et exerce pleinement sa mission de garante de la pérennité et du développement de l'établissement. Le lancement de la campagne « grands donateurs » et nombreuses initiatives évoquées dans ce rapport en témoignent une nouvelle fois.



**Jean-Louis Bühl**

Président de la Fondation Foch

## PROPOS DU PRÉSIDENT DE L'HÔPITAL FOCH

Chers amis,

Ce rapport annuel, élaboré à l'issue de l'année 2019, est diffusé au moment où une crise sanitaire sans précédent a affecté la planète entière.

L'année 2020 marquera à jamais la vie des hôpitaux, l'Hôpital Foch n'échappera pas à la règle. Dans ces circonstances d'exception, la qualité de l'engagement des équipes de Foch que ce rapport souligne, a été démontrée de façon éclatante.

Etablissement privé à but non lucratif, l'Hôpital Foch a tenu un rôle de premier plan dans la lutte contre le Covid 19. Il s'est rapidement transformé pour accueillir les patients Covid, ceux ne nécessitant pas d'hospitalisation, ceux qui le nécessitaient, et enfin ceux qui furent placés en réanimation. C'est toute la communauté des collaborateurs de l'Hôpital Foch qui a été d'un dévouement et d'une compétence d'exception.

La souplesse dont tout le monde a fait preuve est liée à la qualité de cet établissement, de ses aménagements et de ses matériels.

Il est évident que sans l'appui constant et essentiel de la Fondation, l'Hôpital n'aurait pas eu la qualité de réponse qu'on lui connaît.

C'est pour cela qu'il convient de remercier toutes celles et ceux qui, dans un élan solidaire, ont pu contribuer aux prouesses de notre Hôpital.

Un « Merci » qui engage naturellement tout le personnel soignant, le personnel administratif et technique, sans oublier nos chers patients, à qui nous avons pu prodiguer des soins de qualité à toutes les étapes de leur Covid.

L'Hôpital Foch n'oubliera pas ses généreux donateurs et se tient d'autant plus prêt à affronter les échéances médicales – Covid ou non – qui sont les siennes.

MERCI !

**Jean-Paul Vermès**  
Président de l'Hôpital Foch



## LA FONDATION

Reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1929, la Fondation Foch a, grâce à d'importantes levées de fonds nées d'initiatives privées, construit puis inauguré l'Hôpital Foch en 1937. Son but était d'assurer à tous les malades, y compris les plus démunis, des soins médicaux et chirurgicaux à la pointe des progrès techniques et de leur faire bénéficier des meilleures conditions de confort et d'accueil. Aujourd'hui, la Fondation conserve les missions définies par ses fondateurs, et a à cœur de soutenir l'Hôpital Foch dans sa quête d'excellence.

La Fondation Foch soutient chaque année des travaux de recherche, des projets de rénovation, d'acquisition d'équipements de pointe et finance des programmes de formation qui font de l'Hôpital un lieu d'accueil et de soins optimal pour ses patients.

De la sélection des dossiers au financement des projets retenus en passant par les campagnes de levées de fonds, la Fondation a pour objectif d'assurer et de pérenniser le bien-être du patient tout en accompagnant l'Hôpital Foch dans le développement d'un modèle d'excellence, fondé sur l'exigence et l'innovation.

## L'HÔPITAL FOCH

L'Hôpital Foch est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). Ce statut présente les avantages du secteur privé – indépendance, souplesse, réactivité et capacité d'innovation – sans pour autant dépendre d'une stratégie d'actionnaires.

Les marges dégagées sont ainsi entièrement réinvesties dans la recherche, l'innovation et le développement de nouveaux services pour les patients qui bénéficient de tarifs similaires à ceux du service public.

Poursuivant une mission d'intérêt collectif, l'Hôpital reçoit des financements souvent plus restreints que ceux des hôpitaux publics. L'apport de la Fondation-Hôpital Foch et la générosité des donateurs privés sont ainsi essentiels à la poursuite de sa mission.



# LES MISSIONS CLÉS DE LA FONDATION

## 1 RECHERCHE

Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, levier essentiel pour améliorer continuellement les soins et accroître les chances de guérison.

La Fondation a notamment financé en 2019 la création de la Chaire de Transplantation, qui a été inaugurée en septembre 2019. Cette Chaire a été créée par l'Université Versailles Saint-Quentin et l'Hôpital Foch autour de trois disciplines phares de l'Hôpital : les transplantations pulmonaires, rénales et utérines, encore au niveau expérimental pour cette dernière. Elle est dirigée par le Professeur Edouard Sage, chirurgien thoracique, et est constituée à ce jour d'une dizaine de médecins/chirurgiens chercheurs.

## 2 RÉNOVATION

Garantir l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des rénovations de services, l'agrandissement de l'Hôpital ou encore la création de nouveaux lieux favorisant le bien-être des patients.

La Fondation a contracté en 2019, à la demande de l'Hôpital, un emprunt en vue d'acquérir un terrain jouxtant l'Hôpital, pour favoriser son extension et construire un nouveau bâtiment.

## 3 ÉQUIPEMENTS

Acquérir des équipements de haute technologie tout en plaçant le patient au cœur de nos préoccupations en lui assurant des soins personnalisés.

En 2019, la Fondation a permis au service de neurochirurgie d'acquérir un scanner de pointe.

## 4 FORMATION

Participer à la formation de médecins et personnels soignants par le financement de bourses d'études à l'étranger.

---

La formation des équipes de l'Hôpital Foch est au cœur des missions de la Fondation. Elle s'attache depuis sa création à participer à la formation de médecins et personnels soignants, notamment par le financement de bourses d'études à l'étranger.



Le Docteur **Hélène Salvator**, pneumologue à l'Hôpital Foch, a effectué en 2019 une année de mobilité postdoctorale aux Etats-Unis grâce au soutien de la Fondation qui lui a offert une bourse d'études de 50 000 €. Son projet de recherche concerne l'étude d'anticorps responsables de maladies rares et d'infections du poumon. Cette étude, encore en cours, est conduite au National Institute of Health à Bethesda USA et permettra d'apporter des informations sur l'origine de ces anticorps et leur impact sur les cellules pulmonaires.

## ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS

La Fondation Foch, reconnue d'utilité publique, fait appel à la générosité du public pour mener à bien les projets de l'Hôpital Foch.

Les projets sont proposés par les différents services et validés par le Directeur Général et le Conseil scientifique de l'Hôpital. Après cette étape de validation, ils sont transmis à la Fondation qui les soumet à son Bureau puis, en dernière instance, à son Conseil d'Administration. Ce dernier détermine ainsi les différents dossiers qui seront retenus et soutenus financièrement.

La Fondation Foch communique sa décision à l'Hôpital, définit le mode de financement (fonds propres, mécénat, marketing direct, appel à la générosité des patients). Elle lance les éventuelles campagnes de collecte, puis verse les fonds à l'Hôpital, en s'assurant de la traçabilité des versements pour chaque projet soutenu.

## DON EN CONFIANCE



Membre du Comité de la Charte depuis 2016, la Fondation respecte les quatre grands principes de ce comité qui sont : transparence, respect du donateur, rigueur de la gestion et gestion désintéressée. Le 4 juillet 2019, la Fondation a reçu le renouvellement du label «Don en confiance» pour trois ans.

## VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Fondation met gracieusement à disposition de l'Association Hôpital Foch l'ensemble de ses immeubles et meubles à travers un contrat de prêt à usage. En conséquence, elle renonce à percevoir un loyer, qui avoisinerait 12.6 Millions d'euros annuels.

## COMITÉ FINANCIER

Le comité financier de la Fondation se réunit trois fois par an pour valider les comptes et engagements financiers pris. Plusieurs membres du Conseil d'Administration en font partie : Jean-Louis Bühl (Président), Isabelle Knock-Méo (Vice-Présidente), Henri Balsan (Trésorier), Guillaume d'Hauteville (Secrétaire général) et Olivier Joël.

# GOVERNANCE :

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Bureau



**Jean-Louis Bühl**  
Président

Trésorier-payeur général (h)  
Ancien IGAS



**Isabelle Knock-Méo**  
Vice-Présidente

Administratrice civile hors classe  
au Ministère de l'Économie



**Henri Balsan**  
Trésorier

Engie - Directeur Délégué  
Ile-de-France et Grand Paris



**Guillaume d'Hauteville**  
Secrétaire général

Vice-président Access Industries



**Jean-Paul Vermès**

Président de l'Hôpital Foch  
Président de VMS France  
Vice-Président de la Chambre  
de commerce et d'industrie de Paris



**Brigitte Bonan**

Présidente de la Commission  
Médicale d'Établissement  
de l'Hôpital Foch  
Pharmacien chef de service



**Christian Dupuy**

Maire de Suresnes  
Vice-Président du Conseil  
Départemental  
des Hauts-de-Seine



**Olivier Joël**

Fondation des Diaconesses



**Alexandra Fourcade**

Conseillère départementale  
des Hauts-de-Seine  
Premier Adjoint au Maire  
de Neuilly-sur-Seine



**Marie Nugent-Head**

President Printempia Corp.



**Alain de Polignac**

Administrateur  
de l'association française  
de l'Ordre de Malte,  
Ingénieur chimiste



**Isabelle Santesteban**

Avocat et administrateur national  
Fédération des Etablissements  
Hospitaliers Privés non Lucratifs  
(FEHAP)



**Michael Segalla**

Professeur de management  
HEC School of Management, Paris



**Antoine Treuille**

Directeur de sociétés  
Administrateur de la French  
American Foundation

### Commissaire du gouvernement Ministère de l'Intérieur

M. Vincent Berton  
Secrétaire général  
Représentant du préfet des Hauts-de-Seine

## UN ENGAGEMENT POUR LA MÉDECINE DE DEMAIN

La Fondation a pour mission d'aider l'Hôpital Foch à maintenir son niveau d'exigence, à acquérir les dernières technologies, et à mener des projets de recherche novateurs et ambitieux.

La Fondation Foch est habilitée à recevoir des dons, legs et donations. Depuis sa création, la générosité de ses précieux donateurs et testateurs lui a permis de mener à bien ses missions et de financer différents projets (acquisition de matériel, travaux de recherche, formation du personnel, rénovation des services...).

Le budget de la Fondation est couvert en très grande partie par le revenu qu'elle tire d'un bail à construction consenti sur un terrain dont elle est propriétaire à l'issue d'un legs qui lui a été spécifiquement attribué pour ses besoins propres. Cela lui confère une indépendance financière certaine et lui permet de prélever des frais de collecte moindres.

Les ressources issues des dons et legs sont essentielles pour que la Fondation continue à assurer le développement et la pérennité de l'Hôpital Foch. Par leur acte volontaire et généreux, les donateurs permettent de contribuer efficacement à de remarquables avancées.

### **Donateurs, mécènes, testateurs...**

**Vous êtes nombreux à nous soutenir et votre présence à nos côtés est indispensable pour accompagner chaque jour davantage de patients à travers nos médecins et chercheurs. Vos dons sont source d'espoir pour tous les malades. Chaque élan de générosité est précieux !**



## FAITS MARQUANTS



Au cours de l'année 2019, la Fondation a eu à cœur de renforcer les échanges et les rencontres humaines en augmentant de manière conséquente son calendrier événementiel, avec la participation et l'organisation de nombreux événements au profit de l'Hôpital Foch. Parmi ces moments d'échanges et de cohésion, des compétitions sportives (course solidaire, semi-marathon, trophée de golf), une programmation culturelle revenant sur l'histoire de la Fondation, des visites de l'Hôpital à destination d'entreprises.

L'année 2019 marquant les 90 ans de la Fondation, elle a fait l'objet d'une exposition co-organisée avec le Musée d'Urbanisme de Suresnes (MUS). Cette exposition a induit une programmation dense incluant conférences, visites pour les salariés de l'Hôpital, et une participation aux Journées du Patrimoine avec l'ouverture, pour la première fois, du Pavillon Balsan.

Le 18 juin se tenait la seconde édition du Trophée de golf de la Fondation à Saint-Nom-La-Bretèche (Yvelines), en présence cette année encore, de nombreux médecins et sportifs de haut niveau. Cet événement sportif fut une nouvelle fois une belle occasion de présenter les projets les plus ambitieux de l'Hôpital à des personnalités sensibles à ces causes.

En avril, la Fondation a organisé son premier dîner de gala au sein du prestigieux hôtel Shangri-La. 200 convives ont assisté aux interventions de médecins renommés de l'Hôpital Foch au cours d'une soirée animée par Christophe Dechavanne. Grâce à la participation d'artistes comme le talentueux pianiste Simon Ghraichy, de généreux donateurs et d'entreprises, cette soirée caritative a rencontré un vif succès.

# ÉVÉNEMENTS 2019

## Février

**18 février** : Conférence de presse à la Fondation sur le Volatholom. Ce programme de recherche basé sur l'analyse de l'air expiré a bénéficié d'une aide de la Fondation Foch de plus de 140 000 €.

## Mars

**16 mars** : Présence de la Fondation sur le Semi-Marathon du Lions Club de Rueil-Malmaison. Cet événement marque le début d'un partenariat sur trois ans entre le Lions Club et la Fondation Foch, au profit du CEMSOP avec l'attribution en 2019 d'une subvention de 15 000 € destinée à l'acquisition d'un tapis de course non motorisé.



## Avril

**11 avril** : Première édition du dîner de Gala de la Fondation à l'hôtel Shangri-La rassemblant près de 200 convives. Cette soirée, animée par Christophe Dechavanne, a permis de collecter près de 200 000 €.



## Mai

**17 mai** : Course solidaire au profit de la Fondation organisée par le collège Jean Macé de Suresnes. 640 élèves ont parcouru 4 421 kilomètres après avoir démarché 2 100 parrains et collecté près de 19 500 €. Une remise de chèque a eu lieu au sein de la Fondation en présence des élèves et professeurs mobilisés à l'occasion de cet événement caritatif.



## Juin

**18 juin :** Deuxième édition du Trophée Fondation Foch au golf de Saint-Nom-La-Bretèche. Cette compétition caritative au profit de l'Hôpital Foch fût l'occasion de présenter aux sportifs les dernières avancées médicales en cours.

**27 juin :** Inauguration de l'exposition sur les 90 ans de la Fondation au Musée d'Histoire d'Urbanisme de Suresnes (MUS) : l'exposition s'est tenue durant trois mois, avec des visites dédiées au personnel de l'Hôpital. Cette exposition inédite fût l'occasion de présenter au grand public l'histoire de la Fondation et de l'Hôpital Foch, de sa création à nos jours.



## Juillet

**02 juillet :** Visite à destination de grands donateurs des pôles d'expertise de l'Hôpital Foch.



## Septembre

**12 septembre :** Conférence d'Henri Balsan, Trésorier de la Fondation, au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes retraçant le parcours de Consuelo Balsan, philanthrope américaine et initiatrice du Comité des Dames.

**14 septembre :** Journées européennes du Patrimoine, ouverture exceptionnelle du Pavillon Balsan. Près de 100 visiteurs ont pu admirer l'intérieur de l'ancienne demeure du couturier Charles Frederick Worth.

## Octobre

**17 octobre :** Visite des pôles d'excellence de l'Hôpital à destination de Grands Donateurs.

**14 octobre :** Inauguration du Tapis de course acquis par le CEMSOP grâce au soutien du Lions Club de Rueil Malmaison.

**23 octobre :** Remise de chèque du groupe Leclerc. Les magasins Leclerc d'Ile-de-France ont versé à la Fondation un mécénat de 864 000 € destiné à l'acquisition d'un scanner. Alain Bouteiller, directeur du magasin Leclerc de Rueil-Malmaison, est parvenu à fédérer autour de lui des chefs d'entreprise pour mettre en place cette action philanthropique.



## Novembre

**7 novembre :** Visite des différents services de l'Hôpital à destination des chefs d'entreprises de Suresnes.

## Décembre

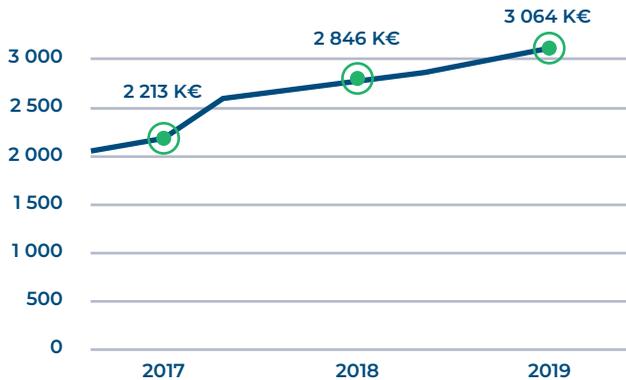
**12 décembre :** Organisation d'une conférence au sein de la Fondation Foch sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à destination des entreprises suresnoises.

**19 décembre :** Visite des différents services de l'Hôpital à destination des entreprises de Suresnes.

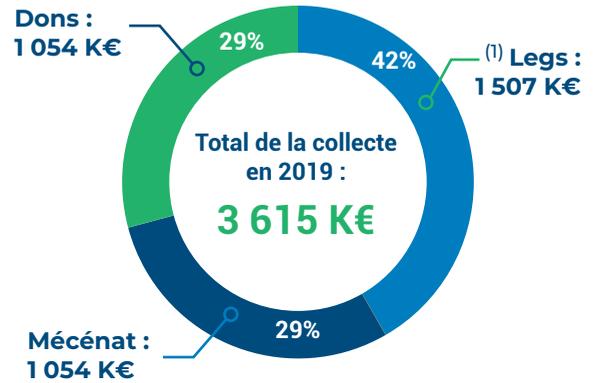
# UNE FONDATION

## FAISANT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

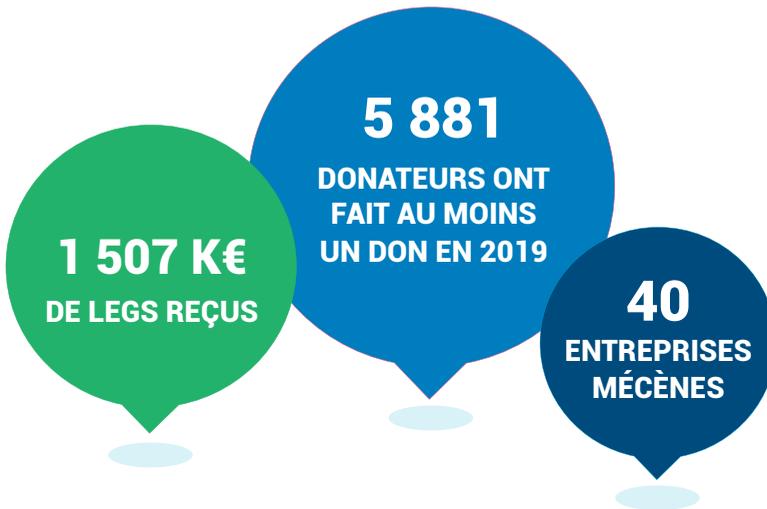
### Évolution des dons sur 3 ans



### Répartition de la collecte 2019



\* (1) Legs encaissés. Le chiffre diffère de celui indiqué en compte d'emploi annuel des ressources où ne sont comptabilisés que les legs entièrement réalisés (et non seulement les legs encaissés durant l'année).



**10 561 dons**

ont été faits en 2019

(incluant les dons par prélèvement automatique)

**2 965 764€**

Reversés par la Fondation à l'Hôpital Foch  
(hors acquisitions immobilières)



2019 :  
17 Événements



4 Magazines publiés



5 Opérations  
d'appel à la  
générosité en  
marketing direct

## LE MOT DU TRÉSORIER

Les grands changements fiscaux étant derrière nous, l'année 2019 a retrouvé le niveau de dons des années antérieures voire a enregistré une légère progression.

Le premier dîner de gala organisé par la Fondation a permis de réaliser une levée de fonds de près de 200 000 €, et grâce à la qualité des intervenants de l'Hôpital, de mieux faire connaître ses compétences exceptionnelles. Ainsi, s'est constitué un premier réseau de grands donateurs en lien avec le comité de soutien.

La Fondation Foch a continué ses investissements immobiliers pour permettre l'agrandissement indispensable de l'Hôpital en achetant, à sa demande, une seconde maison rue Merlin de Thionville pour un montant de 1,9 M€.

En revanche, compte tenu du niveau de taux particulièrement bas, nous avons choisi de financer l'opération par un emprunt auprès de la Banque Postale et de conserver ainsi le niveau de trésorerie de la Fondation. Ceci nous permettant en 2020 de lancer, sur nos fonds propres à hauteur de 5 M€ maximum, le fonds de partage « S'investir pour guérir ».

Enfin, les comptes de la Fondation ont été approuvés sans réserve et le label « Don en Confiance » a été renouvelé.



**Henri Balsan**  
Trésorier

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2019 Net</b>	<b>31/12/2018 Net</b>
Immobilisations incorporelles	1 655 €	10 519 €
Immobilisations corporelles	7 744 675 €	7 893 903 €
Immobilisations financières	46 817 €	46 961 €
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>7 793 147 €</b>	<b>7 951 382 €</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	12 223 €	-
Créances	263 444 €	190 055 €
Placements et disponibilités	16 875 684 €	16 502 730 €
Comptes de régularisation actif	5 473 €	23 622 €
<b>Total Actif circulant</b>	<b>17 156 823 €</b>	<b>16 716 407 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 949 970 €</b>	<b>24 667 790 €</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 110 815 €	5 110 815 €
Réserves	15 299 219 €	15 299 219 €
Report à nouveau	1 777 905 €	266 199 €
Résultat de l'exercice	-285 747 €	1 511 785 €
Écarts de réévaluation	469 788 €	469 788 €
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>22 371 979 €</b>	<b>22 657 727 €</b>
Provisions des charges	-	-
Fonds dédiés	76 175 €	107 994 €
<b>Total des provisions et fonds dédiés</b>	<b>76 175 €</b>	<b>107 994 €</b>
Dettes financières diverses	387 030 €	384 435 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 714 €	127 013 €
Dettes fiscales et sociales	70 977 €	77 307 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 841 095 €	1 313 315 €
<b>Total des dettes</b>	<b>2 501 815 €</b>	<b>1 902 069 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 949 970 €</b>	<b>24 667 790 €</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

## AU 31 DÉCEMBRE 2019

POSTES	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17 026 €	-341 €
Collectes et autres produits	3 881 035 €	3 594 397 €
<b>TOTAL Produits d'exploitation</b>	<b>3 898 061 €</b>	<b>3 594 056 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	909 605 €	798 418 €
Salaires, traitements et charges sociales	431 013 €	489 075 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	189 122 €	173 438 €
Subventions accordées par la Fondation	2 955 334 €	858 464 €
Autres charges	16 688 €	34 219 €
<b>TOTAL Charges d'exploitation</b>	<b>4 501 762 €</b>	<b>2 353 614 €</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 603 701 €</b>	<b>1 240 442 €</b>

POSTES	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat financier</b>		
Produits financiers	288 868 €	340 626 €
Charges financières	2 733 €	3 727 €
<b>Total du résultat financier</b>	<b>286 135 €</b>	<b>336 899 €</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>		
Produits exceptionnels	-	60 000 €
Charges exceptionnelles	-	60 729 €
<b>Total du résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-729 €</b>

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	107 994 €	43 167 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 76 175 €	- 107 994 €
<b>Total des produits</b>	<b>4 294 923 €</b>	<b>4 037 850 €</b>
<b>Total des charges</b>	<b>4 580 670 €</b>	<b>2 526 064 €</b>
<b>EXCÉDENTS OU DÉFICITS</b>	<b>- 285 747 €</b>	<b>1 511 785 €</b>

# COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

## AU 31 DECEMBRE 2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
Missions sociales	2 965 764 €	2 674 470 €
Frais de recherche de fonds	716 171 €	716 171 €
Frais de fonctionnement	822 422 €	-
<b>Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>4 504 357 €</b>	<b>-</b>
Dotations aux provisions	138 €	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	76 175 €	-
Excédent des ressources de l'exercice	1 511 785 €	-
<b>Total Général</b>	<b>4 580 670 €</b>	
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	-	-
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	-	16 519 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>3 374 122 €</b>

### Les ratios d'emplois 2019

L'analyse du compte emploi des ressources permet d'établir les ratios de dépenses de la Fondation. Ceux-ci n'intègrent quasiment aucune clé de répartition des charges et sont calculés sur la base de « total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat » du compte d'emploi des ressources.

#### - Les missions sociales

Les missions sociales de la Fondation Foch ont pour but d'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital Foch, l'école d'infirmières et de sages-femmes annexe et contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch. Ainsi, la Fondation a participé à différents projets pour l'Hôpital et a accordé des bourses de soins ou des subventions aux assistantes sociales.

L'ensemble de ces missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits de placements, produits des dons et libéralités, loyers reçus), soit par des ressources affectées par les donateurs ou testateurs. Le Conseil d'Administration peut décider, à l'appui de

projets suffisamment documentés qui lui sont soumis par l'Hôpital, d'allouer le montant de réserves antérieures au financement d'actions.

#### - Les frais de recherche de fonds

Ces frais sont ceux directement rattachés aux efforts liés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent principalement les coûts des mailings et de marketing (publication du magazine de la Fondation et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs.

#### - Les frais de fonctionnement

Ces frais représentent les charges de la Fondation liées à son fonctionnement : amortissements des immobilisations, honoraires, frais d'assurance.

### Engagements à réaliser sur des ressources affectées

Cet engagement représente la partie des ressources dédiée à des projets qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	-	276 829 €
1- Ressources collectées auprès du public (1)	3 065 474 €	3 065 474 €
Autres Produits (2)	1 121 455 €	-
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>4 186 929 €</b>	<b>-</b>
Reprise des provisions	-	-
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (3)	107 994 €	-
Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	-	31 819 €
Insuffisance de ressources de l'exercice	285 747 €	-
<b>Total Général</b>	<b>4 580 670 €</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>3 374 122 €</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>0 €</b>

## Ressources collectées auprès du public

(1) La Fondation faisant un suivi particulier des ressources reçues, celles-ci peuvent être présentées selon les caractéristiques : manuelles ou legs, affectées ou non. Les dons et legs affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la maternité, pour le service neurochirurgie...). Les legs et autres libéralités représentent notamment la valeur de réalisation des legs reçus par la Fondation. La Fondation, sauf souhait spécifique du légataire, ne conserve pas la propriété des biens reçus. Ainsi, les biens immobiliers ou contrat d'assurance-vie sont « réalisés » et le produit de cette réalisation va donc constituer une ressource financière.

### - (2) Autres produits

Ces produits ne sont pas issus de la générosité du public et sont donc considérés comme des ressources propres de la Fondation. Il s'agit de revenus locatifs et de revenus de placement financier.

### - (3) Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus durant les années antérieures et utilisés en 2019. Ainsi, parmi les aides versées à l'Hôpital, 107 K€ sont issus de ressources affectées non utilisées au cours des exercices antérieurs.

## Solde des Ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

### Ce solde correspond au :

- report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice
- auquel s'ajoutent les ressources collectées auprès du public sur l'exercice et variation des fonds dédiés
- dont on déduit le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.

Au 31 décembre 2019 le solde des ressources non dédiées qui ont été collectées auprès du public et non utilisées est nul.

A cette date la Fondation a donc reversé à l'Hôpital les fonds reçus en 2019 mais aussi les fonds reçus au cours des années précédentes qui n'avaient pas encore été utilisés au 1er janvier 2019.

# ZOOM SUR LA POLITIQUE DES RÉSERVES

Le montant des avoirs figurant au passif du bilan au paragraphe "Fonds associatifs" dans la rubrique "réserves", est destiné à couvrir les risques financiers encourus par la Fondation et à lui permettre de saisir les opportunités liées à sa mission patrimoniale de garantie de la pérennité et du développement de l'Hôpital.

## 1 RÉSERVES LIÉES À LA GARANTIE DES RISQUES DE GESTION

- La mise à disposition des installations hospitalières dont la Fondation est propriétaire est régie par un commodat et une convention générale conclus avec l'association gestionnaire de l'Hôpital par délégation, qui prévoient que cette dernière est chargée de contracter les assurances couvrant les risques de toute nature à raison des constructions et du fonctionnement de l'établissement.
- Les risques d'exploitation de l'Hôpital, incombent exclusivement au gestionnaire. Son statut ne permet pas à la Fondation d'intervenir pour prendre en charge un éventuel déficit de gestion. Les textes évoqués ci-dessus prévoient que l'exploitant doit exécuter son budget en équilibre.
- Restent les risques de gestion de la Fondation elle-même. Son budget est couvert en très grande partie par le revenu qu'elle tire d'un bail à construction consenti sur un terrain dont elle est propriétaire à l'issue d'un legs. En cas de non-renouvellement de ce bail, le terrain pourrait être reloué ou vendu, ce qui permettrait de financer plusieurs années de fonctionnement.
- Pour le besoin d'acquisition d'une maison en vue d'une extension de l'Hôpital, la Fondation a contracté un emprunt de 1,8 M€ amortissable sur 10 ans. Le remboursement de cet emprunt s'imputera pour une partie sur les produits financiers et pour une autre sur les ressources propres évoquées plus haut.
- Il est à noter enfin que la Fondation s'est engagée à garantir un emprunt contracté par l'Hôpital en 2018 pour un montant de 3 M€ sur 20 ans. En cas de défaillance de l'emprunteur, la Fondation pourrait donc être tenue au remboursement des annuités restantes.

## 2 RÉSERVES LIÉES AUX RISQUES RELATIFS À LA COLLECTE

- Dans le cadre du plan stratégique de l'Hôpital communiqué à la tutelle, la Fondation s'est engagée à apporter à l'Hôpital, à travers le financement des projets qu'elle décide de prendre en charge, 2 M€ par an. Si ce montant est inférieur à la moyenne des 4 dernières années, il est supérieur à celui de certaines années antérieures. En cas de réduction sensible du résultat de l'appel à dons, il conviendrait de faire appel aux réserves pour tenir cet engagement.
- Il est à noter que la base de données de la Fondation (environ 10 000 items dont 6 500 donateurs réguliers) enregistre chaque année de nouveaux donateurs, grâce aux efforts de communication de la Fondation et de l'Hôpital, en revanche, les legs et le mécénat d'entreprise sont par nature aléatoires.

## 3 LA MISSION PATRIMONIALE DE LA FONDATION

- L'Hôpital présente la caractéristique d'être inséré dans un foncier étroit. Le développement de ses activités et l'amélioration de ses fonctionnalités peut conduire à devoir procéder à des acquisitions foncières (terrains et maisons avoisinantes) comme elle l'a déjà fait dans le passé pour la construction de la maternité. Depuis, 2 acquisitions ont été effectuées en 2018-2019, dont l'une à la suite d'une préemption de la ville au bénéfice de l'Hôpital pour un montant total d'environ 4,5 M€.
- Dans l'ilot urbain occupé dans la plus large partie par l'Hôpital, d'autres acquisitions peuvent être envisagées à relativement court terme en fonction des opportunités. 8 à 10 propriétés seraient concernées dont le montant au prix actuel du marché se chiffre en dizaines de millions d'euros.

## 4 LE MONTANT ET LA COMPOSITION DES RÉSERVES ACTUELLES

- Les « fonds associatifs » figurant au bilan s'élèvent pour 2019 à 22 M€, dont 5 M€ représentent la valeur historique des constructions (bâtiments de l'Hôpital dont est propriétaire la Fondation). Les réserves statutaires et règlementées s'élèvent à 1,8 M€. Les autres réserves s'élèvent à 13,4 M€ qui représentent le montant des avoirs réellement disponibles en fin d'exercice. Ils comprennent notamment 12,6 M€ de placements dont la valeur varie avec celle des titres détenus.

## CONCLUSION

En fonction de l'analyse des risques développée ci-dessus, soit au minimum 10,8 M€ d'engagements directs (garantie d'emprunt 3 M€ ; emprunt 1,8 M€ ; trois ans d'engagement d'apport à l'Hôpital soit 6 M€), la Fondation a souhaité maintenir, voire majorer, selon les possibilités, le montant des réserves au niveau atteint aujourd'hui.

Ce montant pourra évoluer en fonction d'une part de l'évolution des ressources et, d'autre part des besoins d'investissement, y compris fonciers de l'Hôpital.



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE MONT VALERIEN - Fondation  
Maréchal Foch**  
40, rue Worth  
92150 Suresnes

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médicale Franco-Américaine Mont Valérien (Fondation Maréchal Foch) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté le 11 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors du Conseil d'Administration.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie

La Fondation Foch remercie chaleureusement toutes les entreprises et les donateurs qui l'ont soutenu en 2019.

## **ILS NOUS SOUTIENNENT**

---

Blédina  
Collège Jean Macé  
École Marcel Mouloudji  
Fondation des Lions de France  
Fonds de Recherche en Santé Respiratoire  
Laboratoires Brothier

Laboratoires Guigoz  
Lions Club de Paris  
Lions Club de Rueil-Malmaison  
LVL Médical Paris et Nord  
Magasins Leclerc d'Île De France  
PeopleDoc

## **REMERCIEMENTS**

---

**Directeur de publication :**

Jean-Louis Bühl

**Comité de rédaction :**

Maÿlis de Chassey  
Valentine Laurent

**Conception :**

Tonia El Houeiss

**Crédits photographiques :**

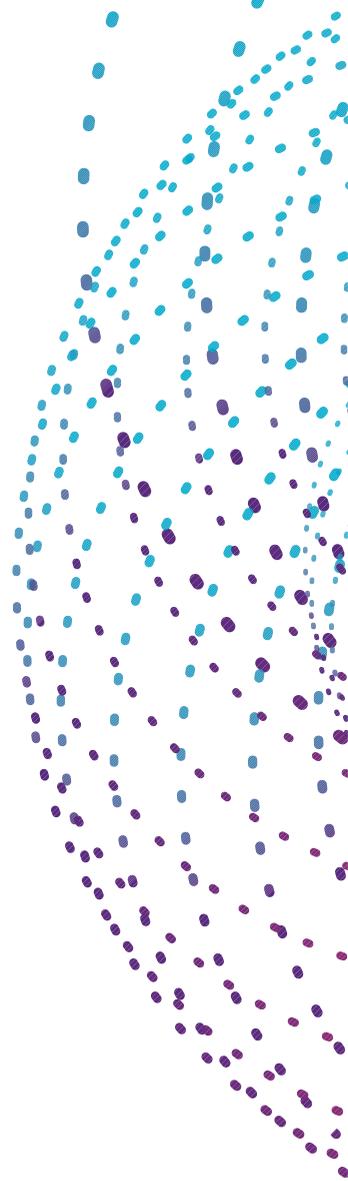
Fondation-Hôpital Foch  
Anne Schaal  
Huguette & Prosper  
Virginie Bonnefon



**Impression : 150 ex**

Ce document est imprimé  
sur un papier recyclé 100% FSC





**Fondation-Hôpital Foch**  
40 rue Worth - 92150 Suresnes  
[www.fondation-foch.org](http://www.fondation-foch.org)